

UNIVERSITÉ DE TOURS

- VU les articles L. 613-1, L. 712-2 et D. 643-59 et suivants** du Code de l'Éducation
- VU le décret du 17 décembre 1933** relatif à l'obligation de participer aux jurys d'examens et concours ;
- VU l'arrêté du 3 août 2005** relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'espace européen de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté du 6 décembre 2019** portant réforme de la licence professionnelle ;
- VU la circulaire n°2000-033 du 1er mars 2000** relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- VU la délibération N°2022-004 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 22 septembre 2022** portant sur les modalités de contrôle de connaissances et de compétences : Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) ;
- VU la délibération n°2021-86 du Conseil d'administration en date du 27 septembre 2021** approuvant les propositions de la CFVU du 23 septembre 2021 (avis CFVU n°2021-40) et portant notamment sur le règlement des études et des examens de l'Université de Tours ;
- VU la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université n°DAJ/n°2021-425** en date du 1er avril 2021 ;
- VU les propositions du Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Blois ;**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Désignation des jurys d'examen

Les jurys d'examen de Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) de l'année universitaire 2022-2023 sont composés des personnes désignées ci-après :

Département Métiers du Multimédia et de l'internet

Département Mesures Physiques

Département Réseaux et Télécommunication

Département Science et Génie des Matériaux

Président : Patrick LAFFEZ

Membres : Laurianne BLANC, co-Chef de département - RT
Catherine CHENU, Chef de département - SGM
Mathieu CROISSANDEAU, chef d'exploitation délégué - EDF-
Ludovic FONTAINE, Enseignant chercheur - RT
Jacqueline GROS-DESORMEAUX, Chargée d'enseignement - MMI
Christophe GROUARD, Directeur de mission - WORDLINE
Lionel HAUMESSER, co-Chef de département - MP
Emmanuel MICLON, Chargée d'enseignement - MP
Yassine MOFID, Chef de département - MMI
Emmanuel RHENY, Graphiste-designer - MANOLABO
Mustapha ZAGHRIoui, Chef de département - MP

Suppléants :

Samuel CALLÉ, département - RT
Christine FARMER, Directrice d'Études - MP
Sylvain HEBMANN, département - SGM
Julien LASSERRE, département - MMI
Rémi ROUFFAUD, co-Chef de département - RT

Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 16 janvier 2023

Pour le Président de l'Université et par délégation,
Le Vice-président en charge de la formation et de la
vie universitaire



Florent MALRIEU